

La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 29 - Juin 1998
ISSN 1168.7908 - Le numéro 15 F - Abonnement 50 F - Imprimerie spéciale ASCOT -
CPPAP 73.128 - Directeur de publication : V. Quintin - Dépôt légal : 2ème trim. 1998

5 juillet

Fête des

Côtes



Association pour la
Sauvegarde des
Côtes de Clermont
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Routage 206

Port payé - Clermont CTP

Tirage : 1200 ex.

SOMMAIRE

Editorial	1
Brèves	2
Abonnement	2
Une succession d'échecs	3
Quelle mise en valeur ?	4
Revue de presse	6

Politique

En toute logique c'est l'archéologie qui aurait dû arrêter la carrière des Côtes de Clermont. Mais à ce niveau aussi, sans parler politique, environnement ou économie, les oppositions et coups bas ne manquent pas.

On lira ci-dessous ce qu'il faut penser de la dernière opération médiatique visant à conforter le site de Merdogne, efficace peut-être pour le lecteur non averti.

Les archéologues étrangers auront surtout vu de « Gergovie » ... le musée, la principale « découverte » de V. Guichard, l'archéologue « officiel ».

On ne les a pas emmenés sur les Côtes de Clermont : il n'y a pas de musée ! Il y a simplement un Oppidum celtique de 160 hectares ceinturé de murailles cyclopéennes, une ville gallo-romaine avec temple, le petit camp de César devant Gergovie, dans une correspondance parfaite avec les écrits césariens.

Mais M. Guichard travaille, et avance en grade, sous la direction de M. Reddé. Celui-ci, sommité française, a attaché son nom à Alésia, qu'il situe à Alise-Ste-Reine.

Or reconnaître Gergovie aux Côtes, c'est par ricochet, pour diverses raisons, remettre en cause le site d'Alésia... C'est beaucoup ! C'est trop. Ceci expliquerait-il donc cela...♣

Un clou chasse l'autre (Méthode Coué)

Un article de plus des partisans de Gergovie-Merdogne (La Montagne le 11 juin dernier) surtout destiné à montrer qu'il convient d'ignorer l'oppidum des Côtes tout en faisant la promotion du site officiel. On apprend ainsi que des archéologues dits internationaux (ce sont, sans plus, d'honnêtes archéologues étrangers) venus visiter le mont Beuvray, invités par M. V. Guichard¹ en ont profité pour faire un saut en Auvergne, où leur fut présenté « Gergovie » sans que leur soient commentées les données historiques césariennes, ni le matériel (absent sur le site) qui témoignerait de la présence sur les lieux des populations gauloises, ni rien aussi des exigences topographiques -révélées par César- et qui se rapportent à des collines liées aux actions militaires avant et pendant l'assaut.

Il est vrai qu'un archéologue (international) n'est pas nécessairement un géographe, pas plus qu'un latiniste et que la pratique guerrière antique ne lui est par forcément familière. Pourtant, si on avait révélé que cette célèbre place forte était totalement dépourvue d'eau vive, ces archéologues auraient peut-être été tentés de rendre visite aux Côtes, car il est bien certain qu'ils connaissent le conflit « les Côtes-Merdogne », même s'ils n'en connaissent pas les termes.

Alors, là, aux Côtes on leur aurait montré ce qui fait que Gergovie ne peut avoir été à Merdogne. Ils y auraient vu de l'eau, le matériel contemporain de Vercingétorix, les collines, toutes les collines, dont celle du camp romain de Chanturgue. Un commentaire sur les péripéties de la bataille leur aurait été présenté afin qu'ils sachent en rentrant chez eux que César et Vercingétorix n'étaient pas des imbéciles.

¹ A la suite et à cause sans doute de son opposition avouée à Gergovie-Les Côtes, M. V. Guichard s'est trouvé à la tête des chantiers de fouilles internationales du Mont Beuvray.

A ce sujet, on m'a dit que V. Guichard n'a pas vanté les capacités physiques des légionnaires romains capables de donner l'assaut au sommet de Merdogne, au pas de charge, sur une pente de 25 % en moyenne et sur une distance de 1 500 à 1 400 mètres. Mais pourquoi l'aurait-il fait ? Peut-être aussi que depuis Merdogne certains ont pu voir, au loin, la ville de Clermont (Augustonemetum) au pied de la magnifique montagne des Côtes, et se demander comment des habitants introuvables sur le site officiel, seraient allés, contre toute vraisemblance, fonder une nouvelle agglomération au pied d'un autre site, habité lui !

Il ressort à la lecture de cet article (après d'autres) qu'il n'était pas destiné à informer sur la visite d'étrangers, visite somme toute normale, mais surtout à alerter encore l'opinion locale.

P. Eychart

BREVES...BREVES...BREVES...BREVES...BREVES...BREVES...BREVES..

Environnement : La protection de l'Environnement est à l'ordre du jour du gouvernement. Nous approuvons entièrement les orientations du Gouvernement en la matière. Il est regrettable qu'au niveau local la volonté de protection des sites naturels s'arrête à la porte des carrières. On comprend mal dans le cas des Côtes de Clermont que toutes les procédures mises en œuvre visent à préserver les profits d'un seul, et non la satisfaction des besoins de la collectivité en général. ...♣

Carrières : Nous venons d'apprendre qu'une réunion entre le Préfet et les maires du SDAU a eu lieu ce lundi 22 juin. L'ordre du jour en était le problème des carrières en général et la recherche de sites de substitution pour la carrière des Côtes en particulier. Nous préconisons depuis de longues années une concertation sur le problème des granulats et des emplois aux Côtes. Ces réunions auraient du avoir lieu bien avant ! Une nouvelle réunion devrait avoir lieu après les vacances...♣

-----●●●●●●●-----
Adhérez à l'ASCOT, et abonnez-vous à "La Chronique de l'Oppidum".

Pensez à renouveler votre cotisation et votre abonnement. Votre soutien nous est nécessaire...

Bulletin d'abonnement à **"La Chronique de l'Oppidum"** - Bulletin d'adhésion à l **"ASCOT"**

Tél. 06.11.95.47.17 - Fax . 04.73.36.99.07

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom/Prénom :

Adresse :

Souhaite adhérer à l'ASCOT et recevoir « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint règlement de 100 F. Une carte d'adhérent me sera remise lors de l'Assemblée générale de printemps.

1ère adhésion

Membre bienfaiteur (150 F ou plus)

Renouvellement

Abonnement seul : 50 F

Une succession d'échecs : Ah ! si nous avions su ...

L'historique

En 1973, le préfet du Puy-de-Dôme renouvelle pour 25 ans l'autorisation de la carrière de la société des Basaltes du Centre, créée en 1955.

Un dossier d'archéologie très complet déposé par M. Eychart n'a eu aucun effet pour s'opposer à cette autorisation, parce que celui ci, nous l'avons su, avait été « *proprement enterré* ».

A la même époque, d'autres associations, ainsi que la ville de Nohanent, se sont mobilisées pour la défense de l'environnement. De leur côté, les communes de Clermont et de Blanzat se sont toujours opposées à toute exploitation sur leur territoire.

En 1986, le Comité de l'Oppidum des Côtes animé par Paul Eychart, Mme Demerson et M. Croisille, en relation avec le maire de Nohanent, M. Sandouly, a obtenu du préfet Guérin, sur un dossier instruit par la DRAC, l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques d'un périmètre archéologique d'une centaine d'hectares où se trouvent des vestiges, le Fanum et les remparts notamment.

Cet arrêté du 15/12/86 faisait obstacle à l'avancée de la carrière et comprenait des parcelles qui figurent actuellement dans l'arrêté du 19/01/98. Cet arrêté a été annulé pour *vice de forme* par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand en 1989, sur demande du carrier, aidé par le maire de Durtol !

Malgré l'intervention du ministre de la culture de l'époque, Jack Lang, qui demandait la reprise de la procédure de classement, seule une protection réduite (autour du fanum) a été obtenue par un arrêté de 1991.

Cet épisode a confirmé la force des lobbies économiques et de toutes les protections dont bénéficiait la carrière.

Le 09/07/90, la création de l'ASCOT a permis le regroupement des opposants à la carrière.

Notre association s'est impliquée dans un combat qui a été gagné devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand en 1991, interdisant l'exploitation d'une importante usine d'enrobés sur le carreau de la carrière .:

Jusqu'en 1995, l'ASCOT et ses amis se sont mobilisés pour que soit maintenu au SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) le classement des Côtes de Clermont en « *espace boisé avec l'intervention de la puissance publique* », classement interdisant toute poursuite d'exploitation à l'expiration de l'arrêté de 1973, soit le 20/02/98.

Ce classement avait été demandé par la ville de Clermont, il était en vigueur depuis le 24/03/77. Maurice Pourchon, qui souhaitait aménager et valoriser les Côtes, en était le principal initiateur.

Le dernier classement des Côtes de Clermont en « *espace naturel de proximité* » a fait l'objet d'un texte spécifique qui interdit lui aussi, tout renouvellement d'exploitation. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'ASCOT, le 19/03/98, a saisi le tribunal administratif pour demander l'annulation de l'arrêté préfectoral du 19/01/98, qui autorise la carrière pour encore 6 ans sur 12 hectares supplémentaires.

Ces longues années d'affrontement n'ont pas fait évoluer le problème. Pourquoi ?

M. Chambon, fort de ses protections et amis a dormi sur ses acquis qu'il pensait invulnérables. Il ne s'est jamais empressé de trouver une solution de substitution. On est si bien sur le caviar des Côtes... Ah, si j'avais su ! ...

La DRAC ne sait toujours pas où est Gergovie mais, en détruisant les Côtes on n'aurait plus qu'une solution, celle qu'il faut défendre en dépit de tout : Gergovie à Merdogne. Ah, si je savais ! ...

Le préfet, quant à lui, est confronté à des situations qu'il ne maîtrise plus et qui résultent de l'inertie de ses services et d'infructueux lobbies économiques. Sans solution ..., les blocages s'accroissent. Ah, si j'avais su ! ...

Ce blocage nous a conduit dans des situations conflictuelles. Lesquelles ?

Ne pouvant espérer aucun soutien politique ou administratif, nous avons recherché les irrégularités commises par la société des basaltes. Qu'avons-nous trouvé ?

- ♣ des parcelles de l'état exploitées sans autorisation
- ♣ des parcelles de particuliers exploitées sans autorisation
- ♣ des biens vacants et sans maître exploités sans autorisation
- ♣ des chemins communaux exploités sans autorisation et détruits

Cette liste n'est pas exhaustive, elle est la partie visible de l'iceberg mais a permis d'engager des procédures par l'ASCOT ainsi que par des particuliers qui ont pris eux-mêmes en charge leurs intérêts.

Les chemins communaux : comment ce problème va-t-il se régler ?

Il faut se rappeler que dans le compte rendu des enquêteurs lorsqu'ils citaient les favorables à la carrière, il a été écrit :

« Les fournisseurs de cadeaux de fin d'année... »

Bien évidemment, on ne connaît pas les destinataires, particuliers ou collectivités, sauf ce que l'on a pu lire dans le bulletin municipal de Nohanent d'octobre 97 où la société des Basaltes fournissait gratuitement 370.000 F de matériaux... Est-ce que toutes les communes qui ont voté pour la reconduction de la carrière ont bénéficié des mêmes largesses ?

Concernant les chemins communaux, on n'est pas à une contradiction près.

Un courrier du maire de Durtol, ancien employé de M. Chambon, mentionnait le 15/04/98 en s'adressant à celui-ci :

« Suite à nos divers entretiens durant l'année 97, nous avons l'honneur de vous faire connaître notre accord de principe pour l'exploitation du chemin communal... Nous vous informons qu'une procédure lourde avec enquête publique de déclassement doit être engagée ... » Ah !

Le 20/05/98 sur le même problème, le 1^{er} adjoint de Durtol répondant à une demande de l'ASCOT écrivait :

« J'ai le regret de vous faire connaître que je ne peux dans l'immédiat répondre à votre requête formulée par courrier en date du 23 mars 98.

Vous comprendrez aisément que, vu l'importance du dossier que nous devons effectuer une recherche dans nos archives communales depuis l'origine » Oh !

...Ne cherchez pas M. Zimmermann puisque votre maire dit qu'il faut déclasser la partie du chemin existant, c'est que l'autre partie, au fond du carreau n'a jamais été déclassée, soit environ 875m pour le seul chemin de la Plaine, dont la surface équivaut sensiblement aux parcelles de l'état exploitées sans autorisation. Rappelons que nous avons évalué à plusieurs millions de Francs le montant du basalte exploité en prenant en considération le prix de vente de la forme de roche massive telle que commercialisée par la société des Basaltes. De quoi alimenter le budget des cadeaux de fin d'année !

Quelle est l'analyse de ces situations ?

A un moment, il faut siffler la fin de la récréation. La Justice étant saisie, elle ne peut contourner ces incessantes et multiples infractions. Il est clair que la carrière devra s'arrêter avant l'échéance de l'arrêté préfectoral.

Pour avoir sous estimés l'action des citoyens, on a fait la politique de l'autruche de sorte que la solution qui était possible, il y a près de 10 ans, ne l'est plus actuellement, du moins dans l'immédiat.

Alors, comme dans les conflits, ce sont les petites gens que l'on met en avant pour que l'arbre cache la forêt. Ce problème de l'emploi permet au carrier, en ultime recours, de se donner une bonne image sociale.

Non, M. Chambon, vous n'avez pas le droit d'utiliser la conséquence de vos erreurs pour vous donner bonne conscience...

Quelle mise en valeur pour les Côtes de Clermont-Chanturgue ?

La mise en valeur des côtes de Clermont-Chanturgue est enfin à l'ordre du jour des institutions (DUP de la ville de Clermont ; COMAC).

Il faut un projet porteur d'avenir, lisible pour tous, aux objectifs explicites.

Pour l'ASCOT un tel projet doit reposer sur deux données :

- Le site historique et archéologique
- L'espace naturel « le Poumon Vert » de l'agglomération, les deux s'articulant bien entendu.

I. Nous disposons d'un site historique majeur.

Sa vocation est donc d'emblée d'envergure régionale ; nationale à terme. L'enjeu est touristique. C'est cela qu'il faut viser dans tous ses aspects. (Protection, aménagements, dimensions économique sur place à la périphérie).

La controverse sur Gergovie n'est nullement un obstacle. C'est même l'inverse, c'est un plus pour ce lieu et nous le vérifions, nous, ASCOT, au fil des années.

Le public vient principalement pour cela (5 000 en 1997, 4 000 visiteurs en une seule exposition début 1998).

La situation d'autres régions peut nous éclairer. Il existe d'autres controverses en France, et ces régions ont su en tirer un parti fructueux et intelligent (le Lot par exemple).

Mais aussi les Côtes ont une valeur pédagogique exceptionnelle pour notre ville –et bien peu de grandes villes ont cela. Des vestiges visualisables dès aujourd'hui, d'autres demain peuvent témoigner des origines de Clermont (remparts gaulois, ville gallo-romaine avec temple, maisons, échoppes d'artisans) et selon toute vraisemblance un camp militaire romain unique en France.

Nous avons là notre Acropole, cela suffit donc pour nous à en faire valeur essentielle, compréhensible par tous.

Les experts scientifiques en 1982 en recommandaient le classement à l'Inventaire des Monuments Historiques. Nous maintenons cette position et nous considérons que, comme le sont plus de 18 000 sites en France, l'espace historique doit être propriété de la collectivité, et ouvert au public. Cela concerne précisément les zones du cadastre de la plaine de la Reine et de la plaine de la Mouchette qui avaient été classées en 1986, et le plateau de Chanturgue dans les délimitations du camp romain décrit par Paul Eychart, c'est-à-dire essentiellement la zone MV du Cadastre, et partiellement MW et MR. Il serait d'ailleurs urgent de restituer cet espace au public conformément à un usage encore récent.

II. L'espace naturel.

L'espace n'est pas compté aux côtes de Clermont, ce qui fait l'atout de ce site c'est justement son ampleur à proximité immédiate de la capitale régionale.

La campagne dans la ville, cela existe à Clermont et cela doit être protégé, ce qui veut dire que la protection de l'espace naturel ne concerne pas que le sommet c'est-à-dire la seule zone ND ; mais aussi les pentes particulièrement à Chanturgue, mais aussi à Var, au Creux Rouge etc... Vouloir la protection de l'espace naturel n'est donc pas compatible avec une montée impétueuse de l'urbanisation.

Il faut garder une approche globale de cet espace qui doit être protégé dans ses grands équilibres, c'est-à-dire défendre ce qui existe, essayer de restituer ce qui a existé (les sources et les points d'eau par exemple).

De ce point de vue, l'activité agricole existante doit être maintenue et favorisée car elle constitue une richesse et participe justement au maintien du paysage existant. D'autres projets de ce point de vue peuvent peut-être envisagés sous l'angle de la pluri-activités.

Autre exemple, il nous semble juste de favoriser la réimplantation de la vigne, sur les pentes, il serait donc paradoxal d'exproprier ceux qui maintiennent cette tradition. De même l'existence de jardins fait partie du paysage. Ce type d'activités ne nous semble pas devoir être contradictoire avec un projet d'ensemble.

III. Comment mettre en œuvre tout cela ?

Un projet de ce type doit mettre en synergie, toutes les compétences, tous les porteurs d'idées.

Le partenariat est donc la clef de voûte et la garantie incontournable qui s'impose pour avancer, en particulier avec les associations (Chamina, LPO, Conservatoire des Espaces et Paysages etc ...).

Enfin, un projet de ce type doit favoriser l'initiative privée (centre équestre, poney club, vente de produits de pays, structures légères et saisonnières de restauration) et ceux qui vivent dans cet espace devraient trouver là une place privilégiée.

Et nous direz-vous et l'ASCOT ? Et bien vous l'avez compris nous sommes une association porteuse d'idées. Nous le démontrons sur le terrain en accueillant un public de plus en plus nombreux, d'année en année.

Tout particulièrement sur l'aspect historique et archéologique, en raison de la présence parmi nous de Paul Eychart, le découvreur du site et nous. Nous proposons de développer cela, ainsi que l'animation, comme nous y encourage le succès grandissant de la fête des Côtes.

Enfin, indiquons que notre engagement bénéficiera de l'aide de la F.N.A.S.S.E.M. (la Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux) dont l'expérience dans toute la France peut être un plus pour ce site majeur de l'Auvergne.

Revue de Presse

Remerciements : Comme vous pouvez le constater sur le dépliant ci-joint, un certain nombre d'artisans et de commerçants nous ont aidé pour la Fête des Côtes. Qu'ils en soient remerciés. Adressez-vous à eux en priorité pour vos travaux et achats. Pour cette Fête nous avons également été aidés par la Ville de Clermont-Ferrand et de Blanzat pour du prêt de matériel, et par le comité d'Aménagement de la Glacière. Nous les en remercions....♣